



Points discutés lors de la réunion “planning et orientation” Leuven, 20 et 21 novembre 2003.

Participants :

Laure Hamdi, AFDI
Hilde Timmerman, IVA
Patrick Eeckloo, IVA
Kees Blokland, AGRITERRA
André Beaudoin, UPA-DI (président de la réunion)
Michel Mollard, FERT
Marina Vanhecke, AGRICORD
Ignace Coussement, AGRICORD

Invités (pour une partie de la réunion) :

Paul Engel, directeur ECDPM
Geert Laporte, coordinateur de programmes, ECDPM
Kathleen Van Hove, responsable de programmes, ECDPM.

Ce document rend compte des principaux sujets de discussion et d'échange, de façon à pouvoir servir aux absents pour formuler leurs points de vue et/ou questions. Il couvre l'ensemble de la réunion, sans pour autant être un rapport exhaustif.

Ignace Coussement
24 nov. 03

Points traités et positions

1. L'accord entre AGRICORD et la FIPA (texte du document signé a été transmis au membres d'AGRICORD par e-mail) clarifie les rôles de chacun : la FIPA est bien sûr la plateforme réunissant les OPA, avec un rôle politique et de représentation ; AGRICORD est un regroupement d'agences de développement, chargé de la mise en œuvre des programmes de développement. La FIPA et ses membres sont des bénéficiaires de l'action de développement, pas des exécutants.
2. Les membres de AGRICORD apprécient que AGRICORD peut effectivement chercher à mobiliser des fonds en dehors de cette relation privilégiée avec la FIPA. Il est pourtant apparu clairement, dans les derniers contacts avec différents bailleurs de fonds, que le tandem FIPA/AGRICORD est parfaitement crédible pour mobiliser des fonds de développement, ce qui n'est pas le cas pour la FIPA ni pour AGRICORD à elle/lui seul.
3. Certains bailleurs de fonds (gouvernements et OPA de certains pays industrialisés : Suédois, Danois, Canadiens...) continueront à financer directement le Secrétariat de la FIPA pour des activités liées au membres des pays en développement (PED). Nous avons intérêt à valoriser ces contributions au maximum dans le cadre des programmes de développement : faire valoir ces contributions en tant qu'apport des membres de la FIPA, par exemple. Le financement de la participation des OPA des PED aux réunions régulières de la FIPA est difficilement défendable sur les budgets des programmes, ce qui pose un problème.
4. Les documents internes de AGRICORD doivent fixer sans équivoque que c'est le Conseil d'Administration (CA) de AGRICORD qui gère le processus de mise en œuvre des projets et programmes. La réunion du CA à Madrid a été clair à ce sujet, et a fixé le mandat du Directeur Exécutif.

5. Les statuts devront être modifiés, e.a. pour autoriser les OPA des pays industrialisés de devenir membre. Une procédure claire d'adhésion, incluant une lettre d'engagement précisant le rôle de ces membres et leurs obligations (éventuellement une côtisation, un engagement à soutenir la mobilisation de fonds dans leur pays respectifs) sera soumise au prochain CA.
6. De même, les agri-agences devront se mettre d'accord sur des règles de réciprocité vis-à-vis de AGRICORD. Ces règles devront couvrir entre autres : la rémunération des prestations réciproques, les démarches communes de préparation de programmes et de mobilisation de fonds, l'engagement éventuel de AGRICORD dans des programmes bilatéraux entre chaque agri-agence et ses bailleurs de fonds, etc.
7. Les agri-agences constatent que l'intérêt des OPA des PED pour des réunions de type « dialogue » avec leurs collègues du Nord reste réel. Différentes réactions après le dernier « dialogue » de Arnhem/Paris soulignent l'importance. A ce moment, aucune proposition n'a été faite pour poursuivre ce processus. Le Secrétaire Général de la FIPA est ouvert à l'idée d'insérer un moment de « dialogue » dans les réunions du Comité Exécutif de la FIPA (2 fois par an).
8. Le rôle que peuvent/devraient jouer les plateformes régionales d'OPA (ROPPA, SACAU et autres) dans la mise en œuvre des programmes de développement n'est pas encore claire ni prête à être clarifié à court terme, pour des raisons de politique interne, de représentativité... La présence des présidents des comités régionaux de la FIPA au sein de l'Assemblée Générale (AG) de AGRICORD leur donne la possibilité de se définir par rapport à cette problématique. Mais nous n'avons pas encore de politique claire à ce sujet.
9. Les agri-agences participantes expriment le souhait d'approfondir les échanges internes au sujet de stratégies de développement et au sujet des valeurs que AGRICORD est censé défendre (par exemple : quel type d'agriculture soutenons-nous ?). Il a été convenu que la meilleure façon d'aborder ce sujet est que chaque membre peut soumettre des notes brèves de réflexion et peut suggérer des sujets. Le point de départ est toujours la lettre d'intention que nous avons signée. Le directeur proposera un suivi et organisera des échanges.
10. Les agri-agences ont pris connaissance du rôle que pourra jouer l' ECDPM (Centre Européen pour la Gestion des Politiques de Développement) en appui au programme « Capacités commerciales ». Ils recevront quelques documents récents publiés par ECDPM, et ils seront invités à donner leur avis et suggestions sur le plan de travail 2003-2004 qui sera élaboré. Différentes suggestions ont été faites déjà, en dehors du sujet principal (celui de la position des OPA des PED en tant qu'acteurs dans la société civile), telles que : comment permettre aux OPA de maîtriser l'agenda des négociations commerciales. Il y a un lien évident avec certaines activités en cours (en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique Australe).
11. Un deuxième programme FIPA/AGRICORD vient d'être discuté (17 au 19 novembre) à Paris avec l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), par A. Beaudoin, I. Coussement et D. King. Ce programme a pour objet l'appui aux nouveaux membres de la FIPA, et l'échange de connaissances entre OPA (Sud-Sud et Sud-Nord). L'ACDI a apprécié la complémentarité FIPA/AGRICORD. Ce programme pourrait trouver approbation dans 8 mois, toutes choses étant normales. Il a été convenu avec l'ACDI de transmettre un nouveau concept paper en décembre 2003, et une application complète avant février 2004. Le programme couvrirait 4 domaines : renforcement du leadership organisationnel, appui à la gestion d'activités génératrices de revenu, mise en œuvre d'instruments de suivi et d'évaluation, et sensibilisation du public (au Canada). Les agri-agences seront demandés de formuler leurs suggestions sur les documents préparés par A. Beaudoin, I. Coussement et D. King. Nous visons un budget de 9 à 10 millions (euro).
12. Nous renforcerons très fortement notre crédibilité si nous arrivons à mettre en contact les responsables des différents bailleurs de fonds nationaux. En ce moment, des contacts sont en préparation avec et entre les administrations de coopération au développement des Pays-Bas, de la Belgique, du Canada. Les agri-agences sont priés de faciliter ces contacts dans leurs pays respectifs. ECDPM a signalé qu'elle facilite une réunion des Ministres Européens de la coopération au développement en fin 2004 (sous la présidence Néerlandaise de la Commission) :

il y a là une possibilité de faire une proposition d'agenda.

13. Il est évident qu'au sein de AGRICORD, nous devons faire le maximum pour valoriser les fonds que nous mobilisons dans des cofinancements avec des apports ou financements déjà existants. Il est important aussi de garder toute la transparence requise entre les différents programmes et de bien organiser leur complémentarité.
14. Nous continuons la préparation, avec les moyens du bord, des autres « programmes » qui ont été mis en avant depuis maintenant 2 ans. NORGES VEL a poursuivi ces contacts avec NORAD sur la participation des OPA aux PSRP. Une demande formelle a été introduite par (et au nom de) Norges Vel auprès de NORAD. IVA prépare une étape participative de formulation du programme de contractualisation (« smallholder contract farming ») en avril 2004. IVA distingue 2 aspects : la position des producteurs dans les filières (pouvoir de négociation), et la recherche de nouveaux marchés (y compris relations avec le secteur de distribution). IVA contactera les autres agri-agences pour avis et suggestions.
15. La FIPA a initié une réunion avec la Banque Mondiale, FAO, FIDA et bailleurs de fonds bilatéraux le 10 et 11 décembre. Kees Blokland et Caroline Trapp (vice-président et président du DCC) et Ignace Coussement (pour AgriCord) participeront, avec J. Wilkinson et D. King. L'opportunité et la possibilité de participation d'agri-agences sera examinée. Il s'agit ici d'une discussion sur les politiques de développement (méthodes d'action et d'appui aux OPA), qui est du ressort des agri-agences (par opposition aux politiques agricoles, commerciales... ou les agri-agences sont des facilitateurs, au service des OPA).
16. En matière de mise en œuvre du programme « renforcement capacités commerciales », une série de questions a permis à Kees Blokland de clarifier la contribution de Agriterra et les procédures proposées. Le « support unit » est opérationnel. AgriCord exécute le programme au nom de la FIPA, et signe pour cela des contrats avec les OPA du Sud ainsi qu'avec des agri-agences, et avec des tiers. L'uniformisation des procédures des différentes agri-agences est considéré comme un élément de plus-value vis-à-vis de nos partenaires.
17. Des doutes continuent à exister quant à la conformité des procédures communes (AGRICORD) avec l'acquis et les méthodes de travail des agri-agences individuelles. Le « support unit » devra montrer, dans la pratique de chaque étape, que les instruments (lettres, documents, contrats...) permettent de tenir compte des sensibilités des agri-agences individuelles. Un effort mutuel de mise en commun et d'harmonisation sera nécessaire.
18. Dans le programme « renforcement capacités commerciales », une contribution ou valorisation de 25% (en moyenne sur l'ensemble du programme, pas nécessairement dans chaque projet) et demandée de la part de l'organisation « bénéficiaire ». Nous demandons également de mentionner les apports éventuels d'autres bailleurs de fonds.
19. Les prestations des agri-agences individuelles pour l'accompagnement des activités soutenues auprès d'une OPA seront payés sous contrat séparés. Après acceptation d'une idée de projet, le directeur de AGRICORD négociera avec chaque agri-agence le contenu des prestations de l'agri-agence, et les modalités de paiement.
20. Les réunions prévues pour 2004 sont : Conseil d'Administration en Mars et en Novembre, par voie électronique. Assemblée Générale (Extra-ordinaire, parce que changement de statuts prévu) lors de la Conférence Mondiale de la FIPA à Washington (fin mai – début juin). Le prochain CA aura à traiter : procédures ou règlement interne, projet de comptes et bilan 2003, budget 2004, lettre d'engagement d'OPA membres, côtisation (partie fixe, partie variable).
21. Une procédure de consultation électronique, permettant à chacun de participer, fonctionnera en deux « tours » : un premier tour de consultation consécutive, et un deuxième tour pour signature. Les participants insistent pour mettre en œuvre une procédure-internet. Pour le prochain CA pourtant, les membres « scandinaves » seront consultés pour proposer une éventuelle date en mars 2004, où ils seraient de passage à Paris, Bruxelles ou Amsterdam. A. Beaudoin est prêt à en tenir compte, les autres membres peuvent s'y joindre. Et tous les participants expriment leur

souhait d'établir un contact avec IDACA à une prochaine occasion.

22. Trois agri-agences collaboreront à un projet de « définition politiques nationales commerciales » : AFDI, AGRITERRA et UPA-DI. Cette dernière a déjà proposé ses bons services de leader. AFDI et AGRITERRA confirmeront leur accord pour qu'un contrat puisse être établi entre UPA-DI et AGRICORD. Le deadline de cette action est le séminaire prévu en mars 2004 à Cotonou.
23. Nous constatons qu'aucune politique claire n'est définie actuellement vis-à-vis de l'ICA. NORGES VEL, SCC et AGRITERRA ont ou ont eu des contacts. Au nom de la FIPA, I. Coussement a participé à 2 reprises au CA du COPAC (réunissant les 5 membres du COPAC : FAO, UNDP, BM, ICA et IFAP).
24. AFDI a eu un contact positif, au Burkina Faso, avec une organisation professionnelle agricole Italienne. Le nom sera communiquée. AGRICORD n'a pas poursuivi d'activités de mobilisation de nouveaux membres agri-agences, conformément au souhait du CA, de consolider la collaboration entre les membres présents, et de veiller d'abord à la réussite des premiers programmes.

Leuven, 24 nov. 03.

